

DÉLIBÉRATION
du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 2026 – 07/07/2026 – 18

Dénomination de deux espaces de l'ISAT en hommage à deux collègues disparus

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe
- VU l'avis du conseil d'école de l'ISAT rendu en sa séance du 28 mai 2026

Quorum en début de séance : 19

Le quorum étant atteint,

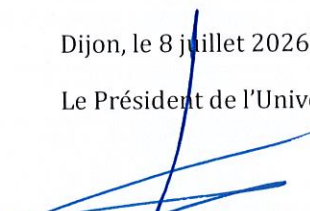
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve :

- **la dénomination de « l'Amphithéâtre 1 » de l'ISAT en « Amphithéâtre Shahram AIVAZZADEH » en hommage à Monsieur Shahram AIVAZZADEH**
- **la dénomination de la salle de recherche « Tube à Choc » de l'ISAT en « Salle de recherche Benoîte LEFORT » en hommage à Madame Benoîte LEFORT.**

Refus de vote : 0	Suffrages exprimés : 30
Abstention(s) : 0	Pour : 30
	Contre : 0

Dijon, le 8 juillet 2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté Chancelière de l'Université Bourgogne Europe
--

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement
--